N° 151

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020

OBJET : **Avenant n°1 à la convention de financement et de partenariat des travaux de modernisation et d'allongement du slipway d'Arles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement et de partenariat des travaux de modernisation et d'allongement du slipway d'Arles, annexé au rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

Certifié transmis à la Préfecture le 14 Décembre 2020